

# Directive 1

## CAS CLINIQUE INFECTION RESPIRATOIRE AIGUË (CCIRA)

- Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés (CHSGS)
- Hémodialyse
- Clinique externe ou ambulatoire d'oncologie lors de traitements

Les mesures inscrites dans cette directive peuvent être sujettes à un rehaussement à la suite d'une évaluation du risque par le Service de PCI.

### PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES (PA)

#### CCIRA

Pour toute la durée des précautions additionnelles (PA) :

- À l'extérieur de la porte de la chambre ou de la zone usager:
  - Placer une affichette PA **GOUTTELETTES/CONTACT** (ANNEXE 11)
  - Suivre les indications pour mise en place et retrait de l'équipement de protection individuelle (ÉPI)
  - Rendre disponibles l'ÉPI et des lingettes désinfectantes
- À l'intérieur de la chambre ou de l'aire de soins:
  - Placer un chariot à lingerie souillée

#### COVID-19 SANS INTERVENTION MÉDICALE GÉNÉRANT DES AÉROSOLS (IMGA)

Pour toute la durée des PA :

- À l'extérieur de la porte de la chambre ou de la zone usager:
  - Placer une affichette PA **GOUTTELETTES/CONTACT AVEC PROTECTION OCULAIRE** (ANNEXE 12)
  - Suivre les indications pour mettre et retirer l'équipement de protection individuelle (ÉPI)
  - Rendre disponibles l'ÉPI et des lingettes désinfectantes
- À l'intérieur de la chambre ou de l'aire de soins:
  - Placer un chariot à lingerie souillée

#### COVID-19 AVEC **IMGA**

Pour toute la durée des PA :

- **Garder la porte fermée en tout temps**
- À l'extérieur de la porte de la chambre ou de la zone usager:
  - Placer une affichette PA **AÉRIENNES/CONTACT RENFORCÉES** (ANNEXE 13)
  - Suivre les indications pour mettre et retirer l'équipement de protection individuelle (ÉPI)
  - Rendre disponibles l'ÉPI et des lingettes désinfectantes
  - Placer une poubelle pour jeter le masque APR N-95
- À l'intérieur de la chambre ou de l'aire de soins:
  - Placer un chariot à lingerie souillée

### DIRECTIVES GÉNÉRALES

- Compléter et acheminer le formulaire *CN00558 : Déclaration et suivi quotidien- Cas clinique d'infection respiratoire aiguë* (ANNEXE 14)
- Faire le repérage précoce de tout nouveau cas et instaurer les PA
- Rechercher les **CONTACTS ÉTROITS**
- Se référer à la section **DURÉE** pour connaître la durée des PA

# Directive 1

## CAS CLINIQUE INFECTION RESPIRATOIRE AIGUË (CCIRA)

- Pour les usagers qui ne respectent pas les mesures de PA (ex. : troubles cognitifs), consulter l'ANNEXE 18. Si la situation nécessite une modulation de mesures, contacter votre conseillère PCI
- Informer l'usager de :
  - Demeurer dans sa chambre ou dans sa zone usager pour toute la durée des mesures de PA
  - Procéder à l'hygiène des mains (HdM) après s'être mouché ou avoir toussé
- Faire de l'enseignement à l'usager et ses proches. Référence [Feuillelet information à l'intention des usagers et de leurs proches](#)

### DIRECTIVES CHAMBRE ET SALLE DE TOILETTE

**1<sup>er</sup> choix : Chambre individuelle avec toilette individuelle**

**2<sup>e</sup> choix : Chambre partagée :**

- Toujours commencer les soins et services par l'usager en contact étroit ou sans mesures de PA, le cas échéant
- Changer l'ÉPI (sauf le masque et la protection oculaire, le cas échéant) et procéder à l'hygiène des mains avant d'entrer en contact avec un autre usager ou son environnement
- Maintenir une distance de 2 mètres entre les usagers ou maintenir le (s) rideau (x) séparateur (s) fermé (s)
- Si toilette partagée, réserver une chaise d'aisance avec enveloppes hygiéniques pour un des 2 usagers selon la condition clinique de l'usager

**COVID-19 avec IMGA :** Se référer [Liste des IMGA hors bloc opératoire - adulte et précautions recommandées au CHU de Québec-Université Laval](#)

### CONTACT ÉTROIT

Rechercher les contacts étroits, incluant les usagers qui auraient pu être transférés sur une autre unité de soins

#### CCIRA

- Maintenir les PA **GOUTTELETTES/CONTACT** (ANNEXE 11) de façon préventive pour 72 heures
  - Si asymptomatique : Cesser la PA à la chambre ou la zone usager sans effectuer de désinfection terminale
  - Si symptomatique : Se référer à la section [Directives générales](#) et [Dépistage](#)

#### COVID-19

<b>Usager ayant eu la COVID-19 il y a moins de 60 jours ET Asymptomatique ET Immunocompétent</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ne pas mettre en PA</li><li>• Aucun dépistage requis</li><li>• Surveiller les symptômes</li></ul>
<b>Tous autres types usagers</b>	Mettre en PA <b>GOUTTELETTES/CONTACT AVEC PROTECTION OCULAIRE</b> (ANNEXE 12) à la chambre pour 5 jours après la date du dernier contact

# Directive 1

## CAS CLINIQUE INFECTION RESPIRATOIRE AIGUË (CCIRA)

- Jour 0** : Effectuer un dépistage par PCR selon la date de la découverte du cas positif
- Résultat **négatif** et asymptomatique:
    - Maintenir les PA **GOUTTELETTES/CONTACT AVEC PROTECTION OCULAIRE** (ANNEXE 12)
  - Résultat **positif** :
    - Poursuivre les PA **GOUTTELETTES/CONTACT** (ANNEXE 11) avec protection oculaire
    - Se référer à la section [DIRECTIVES GÉNÉRALES](#)
- Jour 4** : Effectuer un dépistage par PCR après la date du dernier contact
- Résultat **négatif** et asymptomatique :
    - Cesser la PA **GOUTTELETTES/CONTACT AVEC PROTECTION OCULAIRE** (ANNEXE 12) sans effectuer de désinfection additionnelle à l'environnement
    - Maintenir une surveillance stricte des signes et symptômes jusqu'à 7 jours après la dernière exposition
  - Résultat **positif** :
    - Poursuivre en **PA GOUTTELETTES/CONTACT AVEC PROTECTION OCULAIRE** (ANNEXE 12)
    - Se référer à la section [DIRECTIVES GÉNÉRALES](#)
  - Si présence de symptômes dans les 7 jours suivants le dernier contact :
    - Se référer aux sections [DIRECTIVES GÉNÉRALES](#) et [DÉPISTAGE](#)

### CONTACT ÉLARGI

- Aucune PA requise
- Surveillance des signes et symptômes jusqu'à 7 jours après la dernière exposition
  - Si présence de signes et symptômes: Se référer aux sections [DIRECTIVES GÉNÉRALES](#)

### DÉPISTAGE

#### CCIRA

- Effectuer un dépistage s'il y a présence de signes ou de symptômes compatibles selon l'OC-2016-001-r02- *Dépister les virus respiratoires par écouvillonnage nasopharyngé*
- Se référer au *Méthodes de soins informatisées* (MSI) pour technique nasopharyngé

#### COVID-19

- Effectuer un dépistage avec un test par PCR si présence de signes et symptômes compatibles avec la COVID-19 :
  - Usagers immunosupprimés (peu importe la date du dernier épisode)
  - Usagers ayant fait un épisode de COVID-19 il y a plus de 60 jours
    - Si l'épisode est de moins de 60 jours :
      - Évaluer si possibilité d'un autre type infection (test MURES), surtout si éclosion en cours dans le site **OU**
      - Contacter le médecin pour diagnostic différentiel
  - Usagers en soins palliatifs, évaluer la pertinence d'effectuer le prélèvement en concertation avec l'équipe médicale et le Service de PCI

# Directive 1

## CAS CLINIQUE INFECTION RESPIRATOIRE AIGUË (CCIRA)

- Références pour dépistage :
  - <https://acceptmdmz.chudequebec.ca/acceptm/#document/covid>
  - Remplir la [Requête COVID usagers admis ou hébergés](#)
  - [Procédure d'emballage du spécimen](#)

### GESTION DE CAS

<b>Résultat négatif</b>	Maintenir en PA <b>GOUTTELETTES/CONTACT AVEC PROTECTION OCULAIRE</b> (ANNEXE 12) jusqu'à l'évaluation du service de PCI
<b>Résultat positif</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Poursuivre PA <b>GOUTTELETTES/CONTACT AVEC PROTECTION OCULAIRE</b> (ANNEXE 12)</li><li>• Référer à la <a href="#">DIRECTIVES GÉNÉRALES</a></li></ul>

### DURÉE DES PA

Le retrait des mesures de PA est déterminé avec le Service de PCI et doit être effectif suite à la désinfection terminale par le Service d'hygiène et salubrité (H&S)

### CCIRA

#### Influenza et Virus respiratoire syncytial (VRS) confirmé ou par lien épidémiologique

- 5 jours après le début des symptômes

ET

- Absence de fièvre depuis 48h (sans prise d'antipyrétique)

ET

- Amélioration du tableau clinique depuis 24h

#### Autres virus respiratoires confirmés ou suspectés

- Absence de fièvre depuis 48h (sans prise d'antipyrétique)

ET

- Amélioration du tableau clinique depuis 24h

### COVID-19

#### Usager ayant eu maladie légère à modérée

- 10 jours après le début des symptômes ou date du test si asymptomatique

ET

- Absence de fièvre depuis 48 heures (sans prise d'antipyrétique)

ET

- Amélioration du tableau clinique depuis 24 heures (excluant anosmie (perte d'odorat) et agueusie (perte de goût) résiduelle)

#### Usager ayant eu maladie sévère (ayant été aux soins intensifs en lien avec son épisode de la COVID-19)

- 21 jours après le début des symptômes

ET

- Absence de fièvre depuis 48 heures (sans prise d'antipyrétique)

ET

# Directive 1

## CAS CLINIQUE INFECTION RESPIRATOIRE AIGUË (CCIRA)

- Amélioration du tableau clinique depuis 24 heures (excluant anosmie (perte d'odorat) et agueusie (perte de goût) résiduelle)

**Usager immunosupprimé** (déterminée par le médecin traitant ou le médecin spécialiste)

- 14 jours après le début des symptômes

**ET**

- Absence de fièvre depuis 48 heures (sans prise d'antipyrétique)

**ET**

- Amélioration du tableau clinique depuis 24 heures (excluant anosmie (perte d'odorat) et agueusie (perte de goût) résiduelle)

**ET**

- 2 tests TDAR négatifs à 24h d'intervalle fait aux jours 13 et 14 après le début des signes et symptômes ou la date du résultat positif
  - **Si TDAR positif ou incapacité** d'effectuer les tests, maintenir la durée des PA jusqu'à 21 jours

### GESTION DU MATÉRIEL DE SOINS ET SERVICES

- Limiter la quantité de matériel qui entre dans la chambre ou dans la zone usager
- Privilégier l'utilisation de matériel réservé à l'usager (exemple : chaise d'aisance, thermomètre.)
- Privilégier l'utilisation du matériel médical à usage unique (MMUU)
  - Jeter ce type de matériel en tout temps après utilisation
- Nettoyer/désinfecter le matériel partagé entre les usagers après chaque utilisation
  - Se référer [Procédure relatif à la gestion du matériel non critique](#)

### TRAITEMENT

- Tous traitements doivent être effectués dans la chambre ou la zone usager, avec du matériel pouvant être nettoyé/désinfecté ou jeté
  - Si un traitement (ex. : physiothérapie) nécessite de quitter la chambre ou la zone usager, contacter la conseillère en PCI pour une modulation des mesures
  - Si risque de déconditionnement : utiliser les outils cliniques disponibles auprès de la direction programme clientèle

### DÉPLACEMENTS ET TRANSFERTS

**EN TOUT TEMPS, L'USAGER DOIT PORTER UN MASQUE DE PROCÉDURE SELON TOLÉRANCE**

**PA AÉRIENNES/CONTACT RENFORCÉES (ANNEXE 13):**

Privilégier la réalisation des examens diagnostiques dans la pièce où est l'usager. En cas de déplacement inévitable, se référer aux recommandations ci-bas :

**PA GOUTTELETTES/CONTACT AVEC PROTECTION OCULAIRE (ANNEXE 12) OU PA GOUTTELETTES/CONTACT (ANNEXE 11):**

Avant d'entrer dans la zone usager

- Recouvrir le fauteuil roulant ou la civière d'un drap propre. Si usager est ambulant, privilégier le port de vêtements propres
- Appliquer les PA « À l'entrée »

Avant de quitter la zone usager

- Demander à l'usager d'effectuer l'hygiène des mains (HdM)

# Directive 1

## CAS CLINIQUE INFECTION RESPIRATOIRE AIGUË (CCIRA)

- Demander à l'usager de porter un masque de procédure durant le transport (si toléré)
- Recouvrir l'usager avec le drap si utilisation d'un fauteuil roulant ou civière
- « À la sortie », retirer l'ÉPI

### Au retour dans la zone usager

- Appliquer les PA « À l'entrée »
- Demander à l'usager d'effectuer l'HdM
- Disposer du drap, le cas échéant
- Nettoyer/désinfecter le fauteuil roulant ou la civière à l'aide de lingettes désinfectantes au peroxyde d'hydrogène
- « À la sortie », retirer l'ÉPI

### Lors d'un transfert vers un autre établissement

Aviser le transporteur ainsi que le milieu receveur que l'usager requiert des PA

## SOINS D'HYGIÈNE

EN TOUT TEMPS, L'USAGER DOIT PORTER UN MASQUE DE PROCÉDURE LORS DES SOINS ET SERVICES À MOINS DE 2 MÈTRES SELON SA TOLÉRANCE

- Maintenir les soins d'hygiène corporelle pour les usagers
- Effectuer à la chambre pour toute la durée des PA

## SERVICE ALIMENTAIRE

Selon les normes de l'établissement

## BUANDERIE

Selon les normes de l'établissement

## PROCHE AIDANTS/VISITEURS

- Si présence de signe et symptômes infectieux : reporter la visite sinon appliquer l'hygiène et l'étiquette respiratoire
- Les TdeS doivent accompagner et faire de l'enseignement pour l'application des mesures suivantes :
  - HdM en entrant et en sortant de la chambre ou de la zone usager de leur proche
  - Appliquer les indications de l'affichette de PA présente à l'entrée de la chambre ou de la zone usager
  - Quitter la chambre en fermant la porte lorsque des interventions médicales générant des aérosols (IMGA) sont effectuées
  - Quitter l'installation sans visiter d'autres usagers et éviter les aires communes

## BÉNÉVOLES

Se référer aux politiques et procédures de l'établissement

## STAGIAIRES, ÉTUDIANTS ET RÉSIDENTS/EXTERNES

- Les soins à l'usager doivent être effectués uniquement par du personnel adéquatement qualifié
- Pour toutes autres questions, se référer à la Direction de l'enseignement et des affaires universitaires (DEAU)

## ENTRETIEN DE L'ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DÉCHETS

# Directive 1

## CAS CLINIQUE INFECTION RESPIRATOIRE AIGUË (CCIRA)

- Entretien quotidien et terminal pour les PA en cours selon les procédures d'H&S
  - Si présence d'IMGA et avant d'effectuer l'entretien terminal, se référer au document : [Liste des IMGA hors bloc opératoire - adulte et précautions recommandées au CHU de Québec-Université Laval](#)
- Gestion des déchets selon les normes habituelles de l'établissement

PA pour CONTACTS ÉTROITS : Aucune désinfection terminale n'est nécessaire si l'utilisateur n'a pas présenté de signes et symptômes

### ÉCLOSION

#### DIRECTIVES COMPLÉMENTAIRES LORS D'ÉCLOSION

- Aviser le Service de PCI qui confirmera l'éclosion
- Renforcer les pratiques de base en insistant sur l'hygiène des mains
- Recommander aux usagers de porter le masque de procédure à l'extérieur de la chambre ou lors des soins à moins de 2 mètres
- Privilégier une distanciation physique dans les aires communes d'au moins 2 mètres ou s'assurer de la présence d'une barrière physique entre les usagers (ex. : Plexiglas, rideau séparateur)
- S'assurer que l'affiche *Avis éclosion* est installée aux entrées de l'installation et que l'affiche *Mesures en vigueur sur l'unité* est installée aux entrées des unités concernées
- Transmettre lors du rapport interservices les *Directives à l'intention du personnel* et s'assurer de leur respect
- Se référer au document de Gestion d'éclosion (À VENIR)

### CCIRA

- Offrir la vaccination antigrippale aux usagers qui ne l'ont pas reçue pour la saison en cours
- **Influenza seulement** : Lors d'une éclosion persistante, majeure, ou lorsque les conséquences de l'éclosion le justifient, initier l' *OC-2016-002-r02- Initier une prophylaxie à l'Oseltamivir pour diminuer la propagation du virus de l'influenza de type A ou de type B lors d'éclosion confirmée*

# Directive 1

## CAS CLINIQUE INFECTION RESPIRATOIRE AIGUË (CCIRA)

### FIN D'ÉCLOSION

Déterminée par le Service de PCI

#### INFLUENZA ET COVID-19

L'éclosion se termine lorsque la période de 10 jours est écoulée :

- Après la date d'instauration des PA du dernier cas (ayant obtenu un résultat positif)
  - Si l'utilisateur était déjà en PA :
    - Commencer le décompte à partir de la date de début des symptômes
- OU**
- Date de prélèvement positif si asymptomatique (COVID-19)

#### AUTRES VIRUS RESPIRATOIRES

L'éclosion se termine lorsque:

- Somme de 2 périodes d'incubation s'est écoulée depuis l'apparition des symptômes chez le dernier cas clinique relié à l'éclosion

DOCUMENT CONTRÔLÉ ÉLECTRONIQUEMENT

Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que toute copie papier  
de cette directive est la version à jour.

Page 8 de 8